Arrêté n° 919 CM du 13 juillet 2016 portant nomination de Mme Miri Tatarata en qualité de directrice de l'environnement

(NOR : ENV1620892AC)
Paru in extenso au journal officiel n°57 NC du 15/07/2016 à la page 7853 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 15/07/2016

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre de la promotion des langues, de la culture, de la communication et de l'environnement.
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la délibération n° 96-177 APF du 16 décembre 1996 modifiée relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ou rémunérés par rapport à la grille des emplois fonctionnels ;
Vu la délibération n° 2003-35 APF du 27 février 2003 portant création de la direction de l'environnement ;
Vu l'arrêté n° 242 CM du 16 février 2012 portant organisation de la direction de l'environnement ;
Vu l'arrêté n° 1548 CM du 7 octobre 2015 portant nomination de Mme Miri Tatarata en qualité de directrice de l'environnement par intérim ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 13 juillet 2016,

Arrête :

Article 1er

Mme Miri Tatarata est nommée en qualité de directrice de l'environnement à compter du 15 juillet 2016.

Art. 2

Le ministre de la promotion des langues, de la culture, de la communication et de l'environnement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 13 juillet 2016.

Par le Président de la Polynésie française :
Edouard FRITCH.

Le ministre de la promotion des langues,
de la culture, de la communication
et de l'environnement,
Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU.